



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°65/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 26 juin 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAOU à Philippe BERTHOMIEU.

**Absents/Excusés :** Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**OBJET : F - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe ZA Espérant René Dumont**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	0,00	0,00	0,00	-1 225 620,53	-1 225 620,53
Fonctionnement	0,00	30 355,09	-30 355,09	-53 765,14	-84 120,23
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>30 355,09</b>	<b>-30 355,09</b>	<b>-1 279 385,67</b>	<b>-1 309 740,76</b>

Le compte administratif pour le Budget Annexe ZA Espérant René Dumont pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 0,00 € ;
- En dépenses : 30 355,09 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

**A. Les recettes : 0 €**

En 2022, il n'y a eu aucune vente de terrain sur la zone René Dumont.

En l'absence de crédits suffisants en fin d'exercice, aucune écriture de stock (opération d'ordre de section à section) n'a pu par comptabilisée en 2022. Celles-ci seront effectuées sur le budget 2023.

**B. Les dépenses : 30,3 K€**

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 28,5 K€ (chapitre 011).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 1 309 740,76 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 225 620,53 € ;
- Résultat de fonctionnement : - 84 120,23 €.

Sans reste à réaliser, il est constaté un déficit de financement de 1 309 740,76 €.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe ZA Bernon est retracé en annexe 5.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13, Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**(La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente est désignée pour faire procéder au vote. Le Président sort et ne participe pas au vote)**

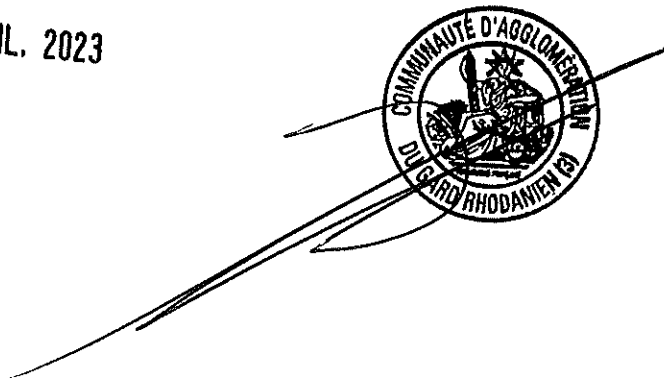
**APPROUVE** le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Espérant – René Dumont, tel qu'il a été arrêté.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**18 JUIL. 2023**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL65\_2023BIS-DE